

DECLARATION DE REMUNERATIONS

Cet imprimé est à remplir obligatoirement par le salarié travaillant simultanément et régulièrement pour le compte de plusieurs employeurs du régime agricole (art. 5 § 1 alinéa 2 du décret n° 50-444 du 20 avril 1950 modifié)

Je soussigné(e) :

Nom patronymique :

Nom d'usage :

Prénoms :

demeurant :

N° et rue :

Code postal : Commune :

immatriculé(e) à la MSA sous le n° :

déclare avoir reçu de l'ensemble de mes divers employeurs du régime agricole les rémunérations brutes mensuelles suivantes (cf. notice explicative) :

soit par une déclaration mensuelle :

Mois : Année :

Montant : €

soit par une déclaration trimestrielle :

1^{er} trim. 2^{ème} trim. 3^{ème} trim. 4^{ème} trim. de l'année :

Montant : soit : € pour le 1^{er} mois du trimestre

soit : € pour le 2^{ème} mois du trimestre

soit : € pour le 3^{ème} mois du trimestre

Certifié exact le à

Signature du salarié :

Exemplaire destiné à :

Nom ou raison sociale de l'employeur :

.....

NOTICE

Les personnes travaillant régulièrement et simultanément pour le compte de plusieurs employeurs relevant du régime agricole et recevant un total de rémunération brute supérieur au maximum soumis à retenues sont tenues de faire connaître à chacun d'eux le total des rémunérations qu'elles ont reçues de l'ensemble de leurs employeurs (art 5, paragraphe 1, alinéa 2 du décret n° 50-444 du 20 avril 1950).

A cet effet, un exemplaire de la présente déclaration sera adressé à chacun des employeurs chaque mois si le total des rémunérations brutes perçues dépasse le plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

Il n'y a donc pas lieu de déclarer dans le présent formulaire les rémunérations brutes servies par des employeurs relevant du régime général.